076-217606813-20231207-2023-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prese 23/12/2023

OBJET: Modifications des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants: Crèche familiale, espaces multi-accueil Les Chatons Barbouilleurs, Les Jeunes Pousses, Les Souris Dansent, Les Oursons Malicieux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article R2324-30 portant sur le règlement de fonctionnement des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu la délibération n°2022/96 du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2022 modifiant les règlements de fonctionnement de la crèche familiale et des espaces multi-accueil Les Souris Dansent, Les Oursons Malicieux, Les Chatons Barbouilleurs et Les Jeunes Pousses.

Considérant :

- L'engagement de la commune en matière d'offre petite enfance, pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et le service aux familles;
- La nécessité d'apporter quelques précisions aux règlements intérieurs suite aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), sans impact sur le fonctionnement des structures;

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de valider les modifications des règlements de fonctionnement de la Crèche familiale et des espaces multi-accueil Les Chatons Barbouilleurs, Les Jeunes Pousses, Les Oursons Malicieux, Les Souris Dansent avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024;
- D'autoriser Madame la Maire à signer les règlements de fonctionnement joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi. La délibération n°2023-171 est adoptée.

> Le Registre dûment signé, Pour extrait conforme, La Maire,

Luce PANE

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr.



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité Nombre de Conseillers

en exercice:

35

Nombre de votants:

35

Nombre de présents :

28

Convocations:

1^{ER} DECEMBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--00000-

Etaient absents excusés:

- M. Christophe DELAMARE

- Mme Clarisse KIRCH

- Mme Mathilde LESAGE

- M. Luc LESIEUR

- Mme Adeline DIANISSY

- Mme Lisa MADELEINE

- Mme Julie GODICHAUD

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA

Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY

Pouvoir à M. Pierre CAREL

Pouvoir à Mme Laurence RENOU

Pouvoir à Mme Edwige PANNIER

Pouvoir à M. Alexis VERNIER

--00000-

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.